COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 07/02/2025

SÉANCE DU 7 FEVRIER 2025

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparrouquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29/01/2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Bernadette GOUDOFFRE, André GUISES, Solenne LOUROT-MARTIN, Sébastien MICHAUD.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS:

Axel BERTRAND, Jérôme MARTY, David ROUZIES.

Secrétaire de séance :

Jocelyne ALLEMAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du 29/11/2024

Le compte rendu du 29/11/2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Devis entretien des espaces verts

Devis reçu de la part de l'entreprise J. Nouvialle : 4 656 € pour 2025. Devis plus élevé que l'an dernier car il y a plus de prestations. Accepté à l'unanimité.

3. Voierie et faucardage

Des points de voierie sont à faire sur la route de la Mafresié pour un montant de 31 600 € TTC. Le faucardage (épareuse) s'élèvera à 8 700 € TTC.

Les devis seront envoyés à la 4C pour remboursement. Accepté à l'unanimité.

4. Mur au niveau de La Mafresié

2 devis reçus:

- Sté Gaud : 9 307 € HT avec pose d'un drain
- Sté Vigroux : 11 730 € HT sans drain

Le devis Gaud est accepté à l'unanimité à condition de revoir l'entreprise au préalable afin de préciser la façon de procéder, notamment l'agencement d'un fossé sur le terrain.

Le devis ne sera signé qu'après cette rencontre avec les propriétaires des terrains.

5. Convention RGPD

Pour la protection des données informatiques. Coût 214 €/an. Accepté à l'unanimité.

6. Assurance statutaire

Il s'agit de renouveler avec le Centre de Gestion le contrat d'assurance pris pour l'employée de Mairie. Accepté à l'unanimité.

7. Augmentations des loyers des logements de la Commune

C'est une possibilité légale.

Proposition est faite de les augmenter de 1.75 %.

Accepté à 7 voix pour, et 1 voix contre.

8. Déplacement de la colonne de collecte du verre à Peyrecout

En accord avec Tryfil et la 4C, la colonne de verre actuellement situé à Peyrecout se situera désormais de l'autre côté de l'arrêt de bus, à distance sécurisée des câbles électriques aériens.

La 4C prend en charge la main d'oeuvre et la Commune fournit le matériel et refait la chappe béton.

9. Questions diverses

• Cour de l'école :

Projet en suspens pour l'instant.

• Passerelle du Candour :

Des précisions sont encore à apporter. Total des travaux : 7 225 € HT à répartir entre les deux communes. Le projet est donc mis en attente.

• Épaves sur les terrains privés :

Précisions de la gendarmerie : les propriétaires de véhicules épaves ou qui sont immobilisés, sont sommés soit de les mettre à la casse, soit de les réparer afin de les stocker de manière appropriée, et ce, pour des causes environnementales.

Nous sommes informés que la gendarmerie a été missionnée par l'Etat de répertorier tous véhicules épaves et prendre action lorsque nécessaire.

• Voierie et ralentisseurs de vitesse :

Une élue demande la pose de ralentisseurs au niveau de l'habitation Goudoffre. Cela est estimé impossible car non situé dans un bourg.

• Dates des différents évènements à venir :

- Déjeuner aux tripoux le 13/04
- o Repas communal le 26/04 à 12h00

* * *

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00.